



HAL
open science

Volontariat et résistance officielle

Jean-François Nativité

► **To cite this version:**

Jean-François Nativité. Volontariat et résistance officielle. Gendarmerie et gendarmes du XXe siècle, Jun 2003, Paris, France. pp. 175-186. hal-00616955

HAL Id: hal-00616955

<https://hal.science/hal-00616955v1>

Submitted on 25 Aug 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Volontariat et Résistance officielle :
l'engagement des gendarmes dans les FFI et FFL
(1940-1944)**

Jean-François NATIVITÉ
Allocataire-Moniteur de l'enseignement Supérieur
doctorant de l'ESID UMR 5609 du CNRS
Université Paul Valéry Montpellier III

Pour n'avoir pas su se défaire de ses tendances hagiographiques nées avec le mythe *résistancialiste* de l'immédiat après guerre, l'action résistante de la gendarmerie sous l'Occupation semblait, il y a encore peu, condamnée au purgatoire mémoriel¹. Exposée à la furia purificatoire de la Libération, la gendarmerie, s'était alors très rapidement calfeutrée derrière l'étoffe de ses héros (Vérines, Martin, Guillaudot...) pour tenter de restaurer une image de marque un tant soit peu malmenée durant les heures sombres. Sans remettre en question ces attitudes héroïques, il semble avec le recul que ce procédé d'auto défense nourri de panégyriques et de martyrologes ait considérablement faussé la donne en retardant d'autant la mise en place d'un débat dépassionné. Pendant près d'un demi siècle², la mise en avant de ces récits soigneusement sélectionnés a favorisé la construction d'un modèle unique du souvenir occultant toutes formes de culpabilité. Cette conception unilatérale a quelque peu figé l'histoire de la participation résistante gendarmique en la livrant en pâture d'un débat devenu strictement mémoriel. La collision auto entretenue de l'histoire et de la mémoire a tout simplement rendu impossible une émancipation historique digne de ce nom. De fait, malgré les efforts récents de la recherche³, comme le disait Jean-Yves Boursier dans son colloque sur

¹ A voir à ce sujet notre article, "La mémoire de la gendarmerie durant la Seconde guerre mondiale. Entre mémoire du silence et silences de la mémoire", *Revue historique des Armées*, à paraître en 2003, 10 p.

² Il faut en effet attendre le début des années 1990 et notamment le témoignage de Louis Beaudonnet [Louis Beaudonnet (général), *La garde de 1943 à 1944*, R.H.A, n° 185, 1991, pp. 50-62] pour voir se dessiner une véritable rupture psychologique visant à intégrer une certaine culpabilité institutionnelle liée aux affres de l'Occupation. Cette tendance ne sera véritablement et officiellement entérinée qu'en 1992 lors du célèbre discours de M. Dinthilac (directeur général de la Gendarmerie Nationale) à l'occasion du baptême de la 960^{ème} promotion des officiers de la Gendarmerie Nationale.

³ On peut citer à ce sujet les travaux de Claude Cazals (colonel), *La gendarmerie et la Libération*, Paris, La Musse, 2001, 384 p. ou encore "Gendarmerie et résistance", *Revue de la gendarmerie Nationale*, Hors-série n°3, 3^{ème} trimestre 2002, p. 57-64. Jean-Pierre Dintilhac, "La gendarmerie dans la Résistance", *RHA*, n°191, 1993, p. 3-12. Marc Watin-Augouard (colonel), "La gendarmerie et le rétablissement de la légalité républicaine", dans, *Le rétablissement de la légalité républicaine*, Bruxelles, Complexe, 1996, p. 465-488.

la Résistance « nous sommes le plus souvent dans le registre de ce qui a été dit de ce qui fut et, l'identification de ce qui a eu lieu demeure une question ouverte »⁴.

Face à la tendance fallacieuse visant à exposer implicitement ou explicitement les bilans comptables, qu'il s'agisse de décorations ou de titres posthume en guise de mesure de la respectabilité d'un groupe ou d'un individu, l'objectif de cette étude est de rompre avec cette représentation tronquée de l'histoire pour tenter de donner une orientation sociale au débat.

Profitant de l'ouverture récente d'archives inédites sur la question⁵, nous avons choisi d'aborder la dimension résistante dans sa forme la plus ostentatoire : à savoir l'engagement dans la Résistance organisée, au travers des exemples spécifiques des FFI et FFL.

Qu'est ce que le volontariat ? Quelle est sa portée psychologique et mentale ? Existe-t-il des dérives du « label » de l'engagement au fil de l'évolution conjoncturelle ? Et enfin que faut-il retenir d'une question allègrement perturbée par le manque de données fiables et constructives ?

1°) Le choix de la Résistance :

Engagée en première ligne dans la politique de contrôle et d'exclusion du gouvernement de Vichy⁶, la gendarmerie durant la Seconde Guerre mondiale a subi plus que toute autre institution le cruel dilemme du corps administratif français : « servir face à l'ennemi ou servir l'ennemi »⁷. Eût égard au respect de la mémoire des victimes, il convient de rappeler aujourd'hui simplement et froidement, qu'une part importante des gendarmes a *collaboré* de près ou de loin avec l'occupant. Même si leur contribution loin d'être absolue et homogène est à mettre en relation avec les données de la politique franco-allemande, l'évolution de la situation ou encore la personnalité de chacun, ce sont souvent l'écran du légalisme et le filtre du quotidien qui ont soulagé des esprits en quête de repères et soumis à de multiples pressions.

Ce masque de douleur ne doit pas pour autant remettre en cause l'existence d'une action résistante. Au cœur de l'anathème et de la déchirure sociale, des voix s'élèvent

⁴ Jean-Yves Boursier (sous la dir.), *Résistants et Résistance*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 11.

⁵ Suite à la dérogation n° 340/2 DEF/GEND/SHGN aux règles de communicabilité des archives publiques, il nous a été possible de consulter un carton fraîchement inventorié par la Direction de la gendarmerie nationale (1 A 314) intitulé « Forces Françaises de l'Intérieur et Forces Françaises Libres ». Malgré l'aspect novateur de cette source (outre les statuts et la réglementation officielle, ce nouveau support de réflexion nous renseigne entre autre sur l'état nominatif des militaires détenant un grade FFI et des officiers et gradés ayant rejoint les FFL), on peut déplorer son état lacunaire (le recensement des personnels FFI notamment est effectué seulement pour la région militaire de Paris) qui réduit considérablement la portée institutionnelle de la réflexion.

⁶ Voir à ce sujet le remarquable travail de Denis Peschanski, *Vichy 1940-1944, Contrôle et exclusion*, Bruxelles, Complexe, 1997, 212 p.

⁷ Expression empruntée à Marc-Olivier Baruch, *Servir l'Etat français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997, p. 365.

aujourd'hui, critères officiels à l'appui⁸, pour affirmer ou réaffirmer que des gendarmes, au fur et à mesure de l'éveil des consciences et des retournements conjoncturels, ont bel et bien pris part à la lutte sous des formes extrêmement variées que l'on a pas fini de sonder.

Cependant, dans la nasse d'une attitude résistante délicate à délimiter et à quantifier, émergent des prises de positions plus radicales et ostensibles. Entre 1940 et 1944 des soldats de l'ordre ont littéralement fait don de leur personne au principe de liberté, en franchissant le cap de la clandestinité. Afin de soumettre cette « entrée en résistance » au verdict de la chronologie, nous avons privilégié deux conceptions du volontariat : l'engagement dans les FFL et les FFI s'inscrivant respectivement dans ce que Laurent Douzou nomme d'une part les « temps pionniers de la Résistance, [et d'autre part] le mode de recrutement et de fonctionnement de la Résistance graduellement venue à maturité »⁹.

Les premières conclusions de nos recherches font état de dix-sept engagés de la première heure dans les FFL. Pour ce qui est des FFI, l'évaluation est plus délicate. Les chiffres proposés par le colonel Saurel, soit 12000 gendarmes et gardes passés aux FFI du début 1944 à la fin des hostilités¹⁰ semblent un peu excessifs. Les derniers recoupements qui restent aléatoires, oscilleraient plutôt entre 5000 et 6000 individus, ce qui paraît déjà considérable. Au-delà des premières impressions et du choc de la disproportion, cet état des lieux exprime avec force le télescopage entre « des comportements et des mentalités inscrits dans une véritable épaisseur historique et une réalité de l'ordre de l'immédiateté »¹¹.

Engoncé dans des particularismes où se mêlent tradition légaliste, statut militaire, culture d'obéissance et conscience communautaire, le gendarme de 1940 ne dispose d'aucune prédisposition naturelle à la rébellion. Jusqu'à la fin 1942, date à laquelle approximativement et sans tenir compte des contraintes géographiques liées à la ligne de démarcation¹², l'institution cesse d'adhérer quasi exclusivement aux préceptes réconfortants de la Révolution Nationale, faire le choix de basculer dans l'inconnu, de rompre avec ses certitudes et ses

⁸ Le code des pensions militaires d'invalidité, dans son article R. 287, énumère les faits ou actes qualifiés de résistance à l'ennemi qui s'articulent autour de onze rubriques :

- Rédaction, impression, transport, distribution de journaux, de tracts clandestins
- Fabrication de fausses pièces d'identité pour les membres de la Résistance
- Fabrication et transport de matériel radio destiné à des émissions clandestines
- Fourniture volontaire et gratuite d'un local pour une réunion d'un groupe clandestin
- Hébergement gratuit de résistants traqués ou blessés, de militaires ou parachutistes Français ou alliés
- Passage à titre gratuit, de résistants ou militaires hors du territoire occupé vers la France-Libre, les pays alliés ou non belligérants
- Destruction ou sabotage de voies de communication ou de matériel
- Actions offensives ou défensives dirigées soit contre les forces de l'ennemi soit contre les autorités ou organismes sous contrôle ou collaborant avec lui
- Tentative pour rejoindre les FFL ou les forces d'Afrique du Nord
- Participation à des parachutages
- Fourniture de renseignements

⁹ Laurent Douzou, « L'entrée en résistance », dans, Antoine Prost (dir.), *Pour une histoire sociale de la Résistance*, Paris, 1997, Édition de l'Atelier, p. 11-12.

¹⁰ Chiffre cité par Claude Cazals, *Gendarmerie et résistance...*, *op. cit.*, p. 61.

¹¹ Laurent Douzou, *L'entrée en résistance...*, *op. cit.*, p. 17.

¹² D'après nos premiers éléments de comparaisons (essentiellement fondée sur les compagnies des départements pyrénéens), il semble que le contact direct et immédiat avec les troupes d'Occupation ait accéléré la fragilisation identitaire au profit d'un accommodement de lieux et de circonstances.

référents psychologiques au profit d'une action résistante non conformiste et périlleuse n'est pas chose aisée. Le petit nombre de gendarmes estampillés FFL, c'est-à-dire ayant rallié les Forces Françaises Libres entre le 18 juin 1940 et le 8 novembre 1942¹³, vient confirmer cette implacable réalité : la solidité des liens d'homme à homme tissés entre les personnels de la gendarmerie, horizontalement et verticalement a été un rempart efficace face à l'appel du 18 juin. Cette morale professionnelle, savant mélange entre une solidarité « organisée par des règles contraignantes excluant une atteinte à la cohésion du tout organisé[...] », et une fraternité liant esprit de corps et corporatisme »¹⁴, a joué le rôle d'un écran protecteur de consciences. Refuge à la fois simple et naturel face à la dureté des temps, elle a servi de frein comportemental en bloquant les prises de positions personnelles.

Une fois n'est pas coutume dans une communauté qui cultive traditionnellement l'adhésion au collectif, nous n'avons pas retrouvé de procédure groupée d'engagement FFL. Cette lacune tend à prouver le caractère individuel d'« intentionnalité »¹⁵ des premiers ferments de réactivité. Illégale statutairement, mais aussi illégitime à l'égard d'une cohésion institutionnelle bafouée, ce type de dissidence s'inscrit avant tout dans un processus de refus de l'inacceptable en adéquation avec une revalorisation de ce que Jean Cassou nomme le « soi intime que l'on se sait »¹⁶. L'abandon des principes unitaires constitutifs au profit d'une cause supérieure, suppose en amont la mort de l'identification à un groupe fédérateur et la renaissance à l'état d'homme libre. Ce n'est pas un hasard si bon nombre de gendarmes engagés dans les FFL¹⁷ servaient antérieurement dans les colonies. Le facteur d'expatriation et l'éloignement autant physique que moral du modèle à suivre ont certainement joué un rôle décisif dans la « libération » anticipée des individus.

Compte tenu du renforcement de la répression d'un Etat devenu peu à peu policier et de l'impact psychique inhérent à la rupture des liens sociaux, cette mutation impliquait avant tout une grande force de caractère dépassant les simples motifs sociologiques ou spatiotemporels pour « s'obstiner à être français alors qu'il n'y avait plus de France »¹⁸. Pour ne prendre qu'un exemple, le gendarme est bien souvent un chef de famille sur lequel repose matériellement et psychologiquement l'avenir du foyer. Quels que soient le lieu et la période d'engagement (la majorité des cas retrouvés fluctue entre la fin de l'année 1941 et le premier semestre 1942), tout laisser derrière soi alors que le phénomène demeurerait ultra-minoritaire émane d'un sentiment sacrificiel. Ceci est d'autant plus vrai pour un gendarme, largement assimilé au cadre socio-économique dans lequel il exerce ses fonctions et qui effectue ses missions aux yeux de tous.

Face à l'aspect empirique des engagements initiaux, le passage des gendarmes aux FFI au début 1944 fait figure de procédure calculée. Les aléas conjoncturels (nous pensons entre autre au virage radical de l'année 1942 ou encore au durcissement de la répression en 1943) ont sans nul doute modifié des états d'esprit de plus en plus perméables à l'adaptation comportementale. Il est intéressant de noter que dans le même temps la Résistance à elle aussi

¹³ SHGN, Carton 1A 314 ,Note Gend/P.O n°02302 du 2 juillet 1952.

¹⁴ François Dieu, *La gendarmerie, secrets d'un corps*, Bruxelles, 2002, Éditions complexe, p. 268-269.

¹⁵ François Marcot, « Pour une sociologie de la Résistance : intentionnalité et fonctionnalité », dans, Antoine Prost (dir.), *Pour une Histoire Sociale de la Résistance*, Paris, 1997, Édition de l'Atelier, p. 22-35.

¹⁶ Jean Cassou, *La mémoire courte*, Paris, Mille et une nuits, réédition 200, p. 42.

¹⁷ Sur les 17 cas recensés, dix ont déjà servi dans les colonies. Parmi ce contingent, cinq ont contracté leur engagement dans les deux ans au plus qui ont suivi leur retour.

¹⁸ Jean Cassou, *La mémoire courte*, op. cit., p.45.

évoluée. L'instantanéité et le balbutiement des débuts ont fait place à l'apparition d'« une micro-société dotée de ses règles propres, de son mode de fonctionnement autonome et porteuse d'une culture qui s'ébaucha au fil des mois »¹⁹. La nature même des FFI, émanant de la fusion au 1^{er} février 1944 de l'Armée secrète réunifiée, des Francs-tireurs et partisans, et de l'Organisation de résistance de l'armée²⁰, reflète cette lente mais efficace structuration de l'esprit de rébellion dans l'attente du jour J.

Dès lors pour le volontaire, l'engagement n'est plus seulement synonyme de refus mais aussi de ralliement idéologique inévitablement teinté dans notre cas de sensibilité politique. Cette conception va très loin dans les faits puisqu'elle donne naissance à une situation pour le moins singulière qui voit des individus chantres de la lutte anticomuniste s'inscrire dans les rangs FFI²¹. L'observation attentive du flot des souscriptions indique une explosion des effectifs entre les mois de mai et septembre 1944. Au-delà de l'urgence des temps incitant au blanchiment comportemental, ce basculement condensé des gendarmes, car officiellement les FFI sont dissoutes à partir du 28 août 1944²², souligne également le retour en grâce de la dynamique communautaire et de ces vertus déculpabilisantes.

Les cas de sédition, relativement isolés jusqu'en décembre 1943, se multiplient de manière exponentielle à l'approche de la Libération, au point, comme l'a démontré Jean-Marc Bergère de s'étendre à la totalité de certaines brigades de gendarmerie, voir même de sections²³. Pour reprendre une terminologie développée par François Marcot, l'engagement du gendarme dans les FFI se retrouve au carrefour d'une intentionnalité soumise aux affres de l'événementiel et de la fonctionnalité. De part son statut, ses missions de protection des biens et des personnes, le destin de ce dernier, se retrouve (à charge ou à décharge) intimement lié à celui de la Résistance. Cette réalité touchant aux habitus professionnels sert bien souvent de passerelle favorisant indéniablement par régénération des liens, à la fois l'acte d'incorporation et sa démultiplication lorsque l'heure cruciale des choix aura sonné.

Qu'elle soit précoce ou tardive, l'entrée du gendarme dans la Résistance organisée est toujours synonyme d'une lutte insidieuse entre le soi et le nous. Faut-il pour autant stigmatiser la frilosité apparente de l'exorde et se gargariser d'une attitude quoique tardive mais belle et bien effective ? Loin s'en faut, les chiffres n'ont pas encore dévoilé toute leur subtilité.

¹⁹Laurent Douzou, *L'entrée en résistance...*, *op. cit.*, p. 14.

²⁰Jean-François Muracciole, *Histoire de la résistance en France*, Paris, PUF, 1996, p. 85.

²¹Avec la signature du pacte germano-soviétique et l'instauration d'un climat de guerre, la gendarmerie avait considérablement accrue ses missions traditionnelles de surveillance et de collecte de renseignements politiques. Ennemis tout désignés de la Nation, les communistes et autres défaitistes patentés faisaient l'objet de recherches toutes particulières. Ainsi à maintes reprises entre 1939 et la défaite de 1940, on retrouve dans les rapports R2/R4 des compagnies des rubriques spécifiques faisant état des arrestations ou des enquêtes en cours concernant des individus considérés comme « politiquement dangereux ». Sous le régime de Vichy, cette tendance sera poursuivie et même accentuée à partir de la fin 1941 jusqu'à la Libération. Ces militants politiques « à la solde de Moscou » étant devenus entre temps des « terroristes » ou des membres d'« organisations antinationales ».

²² Jean-François Muracciole, *Histoire de la résistance en France...*, *op. cit.*, p. 89.

²³ Jean-Marc Bergère, « La crise d'identité de la gendarmerie à la Libération. L'exemple de la quatrième légion d'Angers », dans *La Revue de la gendarmerie nationale*, Hors série n°3, troisième trimestre 2002, p. 66.

2°) Du volontariat à la quête d'honorabilité :

Comme le dit Alain Pinel au sujet des GMR, malgré les défections individuelles ou collectives, il paraît difficile d'affirmer qu'il y eut dans la gendarmerie une Résistance dans le sens d'un mouvement spécifique et organisé. Leur revirement tardif ne saurait être considéré comme tel²⁴. Hormis l'audace de quelques gendarmes héroïques et précurseurs, l'engagement controversé de la masse, s'apparente à une résistance d'agrégation venant se greffer plus ou moins légitimement selon les avis à un processus existant. Malgré les appels conjugués de Londres et de la résistance intérieure incitant au ralliement (des sollicitations ont été retrouvées dans les journaux clandestins du printemps 1942 à l'été 1944²⁵), la gendarmerie fait de manière générale la sourde oreille aux perspectives massives d'engagement et ce jusque dans les dernières heures de Vichy. Leur participation *in extremis* aux combats de la Libération [et par extension l'appartenance aux forces vives qui la rendit possible] constitua donc souvent une forme de repli, voire de rachat²⁶. L'ouverture récente des archives de la Direction de la gendarmerie nationale vient confirmer cette confusion des genres.

Une lettre du Lt-Colonel Girard, commandant temporaire de la gendarmerie et de la Garde Républicaine, datée du 30 novembre 1944 autorise officiellement je cite « les gradés gendarmes, les gardes républicains et les gardes titulaires du brevet de chef de section à servir dans les unités des Forces Françaises de l'intérieur en qualité de sous-Lieutenant ». De plus, il est précisé que pour les volontaires, la solde sera celle la plus avantageuse de l'arme ou de la gendarmerie et sera payée par l'arme d'origine²⁷. En l'espace de quelques mois, non seulement l'institution rompt le tabou du passage à la Résistance de ses effectifs, mais va même jusqu'à s'approprier une forme de refus politiquement connoté en normalisant l'acte et en le rendant attractif, alors qu'on observe à la même époque une pénurie de cadre au sein de l'arme. Tout est fait pour perméabiliser les rapports entre la gendarmerie et les FFI, avantages financiers, accès à l'épaulette, possibilité de reclassement, limite d'âge aménagée²⁸, comme s'il fallait brusquement ingérer un type de volontariat trop longtemps dénié et délaissé.

Ce besoin à contre courant, d'assimilation, de superposition symbolique, marque une volonté institutionnelle délibérée de réhabilitation, destinée dans un premier temps à mobiliser ses membres dans la perspective des combats à venir. Mais on devine aussi les arrières pensées politiques, tandis que pointaient les impératifs de revalorisations futures, et se dessinaient les prémices de l'épuration.

²⁴ Alain Pinel, *La culture d'obéissance au service de la violence d'Etat. Les groupes mobiles de réserve (GMR) 1941-1944*, Doctorat de Science politique (sous la direction de Philippe Braud), Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 2001, p. 409.

²⁵ Voir à ce sujet le remarquable travail d'Alain PINEL au sujet des G.M.R précédemment cité. Selon l'auteur, on retrouve par exemple dès février 1942 dans des journaux comme *Combat* ou *Libération-Sud* de véritables réquisitoires à l'encontre des forces de l'ordre. Tour à tour, incitations à la désobéissance et menaces tentent de sensibiliser les soldats de l'ordre et ce jusqu'aux dernières heures de l'Occupation.

²⁶ Ibidem.

²⁷ SHGN, Carton 1A 314, Lettre du Lieutenant Colonel GIRARD, Commandant la gendarmerie et la garde républicaine (Ministère de la guerre, Etat major général de la guerre, commandement de la gendarmerie et de la garde républicaine), n°4106/Gend T, Paris, 30 novembre 1944.

²⁸ SHGN, Carton 1A 314, Dossier FFI (Statuts et liste nominative).

L'engagement idéologique et intimiste des *temps pionniers* a fait place pour ces « intégrations de novembre » à une quête d'honorabilité qui dénature quelque peu le message originel. Plus que le partage de valeur, c'est l'obtention de la qualité de « résistant » qui semble guider les pas de ce nouveau volontariat, à l'heure où il est devenu un gage de respectabilité et un véritable *stabilisateur* de situation. Dans une note de service n°117/I datée du 19 septembre 1944, le chef d'escadron Colinet, commandant la compagnie des Basses-Pyrénées, effectue par exemple de manière tout à fait anodine « une liste des gradés et gendarmes partis aux armées avec les FFI pour la conservation du logement et de la délégation de solde »²⁹. Durant la période fiévreuse de la Libération où la suspicion et la délation font et défont les carrières, le simple fait de « s'engager » permet de se soustraire à de pénibles suspensions autant pécuniaires que statutaires. La consultation récente des dossiers individuels d'épuration administrative conservés par la direction de l'arme ³⁰ m'autorise même à aller plus loin dans mes allégations. Lors de l'épuration³¹, dans bon nombre de situations, détenir un grade FFI a permis d'éviter le pire. Le cas du capitaine M. de la compagnie du Tarn et Garonne illustre parfaitement notre propos : sa qualité de FFI ayant été reconnue a posteriori, malgré un engagement souscrit au mois d'octobre 1944, il fut dégagé de sa première condamnation car il ne tombait plus sous le coup du décret du 27 août 1944 relatif à l'épuration et ne pouvait donc plus être justiciable de la commission d'épuration et de réintégration³². Ce type de victoire judiciaire à laquelle on peut associer le remboursements rétroactif des militaires réintégrés postérieurement à la justification de leur statut de résistant, explique à lui seul la soif effrénée des homologations, allègrement soutenue au lendemain de la guerre par la campagne d'héroïsation communiste et gaulliste, qui perdure jusqu'à l'orée des années 1960. Grades et statuts deviennent alors des enjeux, dont l'objectif clairement avoué des candidats est « l'accès à l'honorariat »³³, véritable sésame de la justification individuelle.

Cette démarche purificatrice visant à mettre en avant l'exemplarité afin de racheter les « brebis galeuses » qui s'étaient compromises durant l'Occupation, finit en définitive par jeter le flou sur l'ensemble des engagements FFI. Sous un seul et même label on retrouve les gendarmes qui se joignirent volontairement aux troupes de Libération durant l'été 1944, mais aussi ceux qui choisirent cette option après la Libération, avec l'espoir d'éviter d'avoir à rendre des comptes.

²⁹ SHGN, Carton 64 E 9, septembre 1944/Février 1945, Rapport R2, note de service n° 117/I, 19 septembre 1944.

³⁰ Par dérogation aux règles de communicabilité des archives publiques n° 1761 DEF/GEND/SHGN nous avons pu consulter les articles 1 A 187 à 221 de la Direction de la gendarmerie nationale concernant l'épuration administrative, soit 6044 dossiers nominatifs.

³¹ Dès décembre 1944, afin de rompre avec la période de confusion et d'abus anarchiques liée aux frasques de la Libération, la Direction de la gendarmerie nationale préconisait la mise en place de commissions internes d'épuration et de réintégration visant à évaluer au cas par cas le rôle de son personnel sous le régime de Vichy. Des commissions locales (à l'échelle des sections ou des brigades selon les besoins) émettaient un premier « avis » contresigné par le chef de corps et l'inspecteur d'arrondissement, puis après décision judiciaire recevait l'avis définitif de la Direction de la gendarmerie nationale. Ce long processus, « deuxième temps » de l'épuration gendarmique (il fait suite aux violences de l'épuration extra-judiciaire) avait une double mission : à la fois épurer mais aussi prévoir à plus long terme « la réintégration des cadres » (qui débute à partir de 1946) dans un souci de retour au calme et de crédibilité.

³² SHGN, Cartons 1 A 187 à 197 Extrait de la note n° 531 CAB. MIL/ S.C.S datée du 20 juin 1947, signée par le général de division Astier de VILLATE directeur du cabinet militaire.

³³ SHGN, Carton 1 A 314, Dossiers « personnel ». Plusieurs notes datées entre 1946 et 1959 font allusion à des demandes circonstanciées d'accès à l'honorariat d'officier FFI.

Dès la fin des hostilités, la Direction de la gendarmerie avait jugé opportun de dresser un bilan qualitatif des actions de son personnel. A ce titre elle prescrit l'établissement d'un rapport complet, à l'échelon des légions sur les services rendus à la cause de la Résistance depuis le 25 juin 1940³⁴. En examinant de plus près le bilan qualitatif fourni par la région militaire de Paris en mars 1945³⁵, on s'aperçoit que sur les cent cinq cas déclarés de gendarmes et gardes possédant un grade FFI, soit environ 2 à 3 % des effectifs, seul treize ont bénéficié d'une première homologation départementale et sont en attente d'une validation définitive. Même s'il ne s'agit que d'une ébauche impressionniste, que faut-il penser de ces chiffres quand on sait que la constatation des services FFI pour l'année 1944 est faite au vu des états nominatifs des forces au jour de la Libération et sont établis par les commandants d'unité FFI³⁶? De toute évidence, tout n'est pas très clair. Derrière le statut FFI semble se dessiner une vaste nébuleuse dans laquelle gravite au gré du temps et des hommes tout et son contraire.

3°) La confusion des images et les difficultés de lecture :

Au final, comme les autres institutions de l'État, la gendarmerie eut dans ses rangs une minorité de résistants avec tout ce que ce qualificatif peut générer de vague et d'imprécis. Pourtant même dans sa forme la plus représentative, l'action résistante de la gendarmerie reste indéniablement méconnue. Alors que les dernières exhumations archivistiques tendent à mettre en lumière l'existence d'une résistance officieuse aux multiples déclinaisons, l'historique de l'engagement caractérisé, a priori plus facile d'accès, pâtit encore d'une paradoxale mais tenace réputation qui freine les analyses objectives.

Tirailé entre la gloire de ses héros et l'image controversée d'un ralliement de la dernière heure, cet épisode gendarmique n'a pas encore été homologué faute d'historique fiable et exhaustif. Ce vide historique dont on ne sait d'ailleurs s'il est la cause ou la conséquence du problème, laisse toute latitude à des mémoires orientées qui ont tour à tour joué des premiers ânonnements statistiques.

En 2001, dans son ouvrage sur la gendarmerie sous l'Occupation, le colonel Claude Cazals arguait déjà qu'il n'existait aucun chiffrage officiel des gendarmes reconnus comme combattants volontaires de la Résistance et qu'on ne savait pas davantage combien étaient titulaire d'un certificat d'appartenance aux F.F.I ou aux F.F.L.³⁷. Même si on peut encore déplorer cette absence de balisage, l'idée d'inventaire est loin d'être une panacée. Non seulement l'établissement d'un listing fiable semble pour l'instant illusoire aux regards de la dispersion et de l'état lacunaires des fonds disponibles, mais surtout ce procédé reste souvent ambiguë lorsqu'il s'agit de dissocier l'acte à proprement parler de ses motivations sous-jacentes.

³⁴ Note n° 5690/Gend T., du 13 novembre 1944, citée par le colonel Claude Cazals, *La gendarmerie et la Libération, op. cit.*, p. 161.

³⁵ A notre connaissance, ces données sont les seuls chiffres institutionnels connus à l'heure actuelle.

³⁶ SHGN, Carton 1 A 314, « Statuts FFI », note du Ministère de la guerre, cabinet militaire, n° 359-cab/MIL, Paris le 26 septembre 1944 signée par Le colonel Masson chef du cabinet militaire et par A. Diethelm.

³⁷ Claude Cazals (colonel), *La gendarmerie et la Libération, op. cit.*, p. 160.

A l'heure où les progrès de l'histoire viennent suppléer une mémoire en mal d'autonomie, tous les espoirs de reconquête ne sont pas pour autant exclus. Loin des premiers bilans institutionnels effectués trop souvent sous la contrainte d'une conjoncture pressante, la réponse est à chercher ailleurs, très certainement du côté des archives des compagnies de gendarmerie où l'on retrouve bien souvent pour la période allant de juillet 1944 à décembre 1945 des listes mensuelles de gendarmes détenant un grade FFI ou partis aux armées sous ce label. Compte tenu des liens de cause à effet, il faudra inévitablement mettre en perspective ces chiffres « affinés » avec les premières données de l'épuration. Une certitude cependant, afin de ne pas retomber dans les mêmes travers, l'affranchissement mémoriel ne doit pas céder aux tentations globalisantes anticipées. Pour être efficace, les ruptures de silence ne peuvent se permettre les erreurs de procédure. La crédibilité des uns et le respect des autres en dépendent.